



CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE

Séance du 04/11/2025

DELIBERATION n° CEVE – 2025 – 47

relative au calendrier des admissions des étudiants internationaux (Bourses Eiffel et Campus France) pour 2026-2027

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 612-1 à D. 612-18, D.612-36-2 à D.612-36-2-9, D. 613-38 à D. 613-50, et R. 719-48 à R. 719-50 ;

Vu le décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole,

Vu la circulaire de rentrée 2025-2026 pour les étudiants internationaux du 29 septembre 2025 et ses annexes ,

Vu la délibération CA-2023-53 du 8 juin 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président,

Le conseil des études et de la vie étudiante, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er} : Campagne « Bourses Eiffel 2026-2027 »

Dans le cadre de la campagne de recrutement des étudiants internationaux « Bourses Eiffel 2026-2027 », l'Université Toulouse Capitole utilise le logiciel « eCandidatures » pour ses composantes Droit, Administration et Communication, et Informatique.

Le Service Commun des Relations Européennes et Internationales est en charge de cette procédure d'admission pour les composantes ci-dessus mentionnées.

Article 2 : Calendrier de la campagne « Bourses Eiffel 2026-2027 »

Les candidats aux bourses Eiffel 2026-2027 pourront déposer leur dossier du 27 octobre 2025 au 17 novembre 2025.

Les dossiers complets seront transmis aux responsables pédagogiques des parcours-types de Master des composantes mentionnées à l'article 1.

Les responsables pédagogiques rendront leur décision et avis au plus tard le 4 décembre 2025.

Les résultats d'admission seront publiés le 5 décembre 2025.

Les étudiants sélectionnés devront confirmer leurs vœux de Master du 5 au 8 décembre 2025. Le Service Commun des Relations Européennes et Internationales enverra ces candidatures au comité Campus France pour étude finale des dossiers. Le Comité Campus France se prononcera sur la liste des lauréats de la bourse Eiffel en avril 2026.

Article 3 : L'admission des étudiants internationaux dans le cadre de la procédure « Etudes en France » pour l'année 2026-2027.

Les admissions des étudiants internationaux dans le cadre de la procédure Campus France sont confiées au Service Commun des Relations Européennes et Internationales pour les filières suivantes : la première année d'économie de la Toulouse School of Economics, les formations relevant de la faculté d'Administration et Communication, les formations relevant de la faculté d'Informatique, les formations relevant de l'Ecole de Droit à l'exception des formations de licences bilingues, des doubles diplômes, et des masters anglophones.

Dans le cadre de cette sélection, le Service Commun des Relations Européennes et Internationales utilise la plateforme ministérielle « Etudes en France » selon le calendrier défini en annexe de la circulaire de rentrée 2025-2026 pour les étudiants internationaux du 29 septembre 2025.

Pour rappel, les étudiants internationaux candidateront sur la plateforme « Etudes en France » du 1^{er} octobre au 15 décembre 2025. Les espaces Campus France examineront pour avis les dossiers jusqu'au 15 mars 2026.

Pour les demandes d'admission préalable (admission en première année de Licence), le Service Commun des Relations Européennes et Internationales organisera pour chaque composante une commission pédagogique en charge d'examiner les vœux à la mi-avril.

Pour les demandes hors admission préalable (admission en deuxième année de Licence jusqu'à la deuxième année de Master), le Service Commun des Relations Européennes et Internationales transmettra entre le 16 mars et le 23 mars 2026 l'ensemble des dossiers à l'ensemble des commissions pédagogiques et des responsables de formation concernés. Ces derniers rendront leur décision au plus tard le 23 avril 2026.

Le Service Commun des Relations Européennes et Internationales publiera les résultats des admissions dès réception des décisions des commissions pédagogiques et des responsables de formation, et au plus tard le 24 avril 2026.

Les étudiants internationaux sélectionnés disposeront d'un délai de 15 jours à réception de leur avis d'admission pour confirmer leur vœu.

Article 4 : L'admission des étudiants internationaux hors cadre de la procédure « Etudes en France » pour l'année 2026-2027.

L'admission des étudiants internationaux hors cadre de la procédure « Etudes en France » pour l'année 2026-2027 s'effectue selon les modalités définies par la circulaire de rentrée 2025-2026 pour les étudiants internationaux du 29 septembre 2025.

Le président du conseil des études et de la vie étudiante,

